



Séance spéciale du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des comités de la maison du Citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, Québec, le mardi 30 mars 2004 à 16 h 20 à laquelle sont présents madame et messieurs les conseillers(ère) Louise Poirier, André Levac et Aurèle Desjardins formant quorum du comité.

Également présents monsieur Mark B. Laroche, directeur général et madame Micheline Larouche, greffière adjointe.

Monsieur le conseiller André Levac préside la séance.

Sont absents monsieur le maire Yves Ducharme, président et madame la conseillère Jocelyne Houle, vice-présidente.

CE-2004-487\*

**MANDAT À LA SOCIÉTÉ D'HORTICULTURE ET D'ÉCOLOGIE DE L'OUTAOUAIS POUR L'ORGANISATION DU CONCOURS FLEURIR GATINEAU 2004**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Gatineau désire impliquer la population locale à l'embellissement de leur environnement en les encourageant à améliorer l'apparence de leur propriété par le biais d'aménagement paysager;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville désire voir l'organisation d'un concours qui vise à reconnaître et féliciter les actions menées par les citoyens pour embellir leur propriété :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil d'accorder le mandat à la Société d'horticulture et d'écologie de l'Outaouais pour l'organisation du concours Fleurir Gatineau 2004, qui se déroulera du mois d'avril au mois d'octobre inclusivement, moyennant une contribution financière de 25 000 \$.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer le protocole d'entente énonçant les termes couvrant l'implication des parties dans le cadre du concours Fleurir Gatineau 2004.

Les fonds à cette fin, au montant maximal de 32 000 \$ représentant une contribution de 25 000 \$ à la Société d'horticulture et d'écologie de l'Outaouais ainsi qu'un montant de 7 000 \$ pour la campagne de promotion qui sera assumée par la Ville, seront pris à même le poste budgétaire 02-59200 – Fleurir Gatineau.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 25 000 \$ à la Société d'horticulture et d'écologie de l'Outaouais, à la signature du protocole d'entente, à l'attention de madame Diane Desnoyers, présidente, 556, rue Charles-Desnoyers, Gatineau, Québec, J8P 3X3.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
59200-971	25 000 \$	Fleurir Gatineau contributions

Un certificat du trésorier a été émis le 30 mars 2004.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

**CE-2004-488\* SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT - CORPORATION DE L'AÉROPORT EXÉCUTIF DE GATINEAU-OTTAWA - AVANCE DE 40 000 \$**

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de la résolution numéro CM-2003-664 en date du 17 juin 2003, le conseil municipal acceptait le plan de mise en valeur de l'Aéroport exécutif de Gatineau-Ottawa;

**CONSIDÉRANT QU'**un nouveau protocole d'entente entre la Ville de Gatineau et la Corporation de l'Aéroport exécutif de Gatineau-Ottawa est sur le point d'être déposé au conseil pour approbation;

**CONSIDÉRANT QU'**une somme de 339 000 \$ excluant le service de dette est déjà prévue au budget de la Ville pour la Corporation de l'Aéroport exécutif de Gatineau-Ottawa;

**CONSIDÉRANT QUE** la Corporation de l'Aéroport exécutif de Gatineau-Ottawa est présentement en manque de liquidités :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil d'autoriser le trésorier à avancer la somme de 40 000 \$ à la Corporation de l'Aéroport exécutif de Gatineau-Ottawa en attendant que le protocole d'entente soit signé entre la Corporation et la Ville.

Les fonds à cette fin, au montant de 40 000 \$, seront pris à même le poste budgétaire 02-37200-952.

Un certificat du trésorier a été émis le 30 mars 2004.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

**CE-2004-489\* SUBVENTION DE 20 000 \$ À LA CORPORATION DE L'ÉCOMUSÉE**

**CONSIDÉRANT QUE** l'Écomusée est fermé depuis le 12 janvier 2004 pour raison d'inondation;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a une certaine urgence de payer rapidement les comptes courants de la Corporation et les salaires résiduels;

**CONSIDÉRANT QU'**un montant de 50 000 \$ est prévu au budget du Service des arts, de la culture et des lettres pour une subvention annuelle à la Corporation de l'Écomusée;

**CONSIDÉRANT QUE** la Corporation de l'Écomusée, suite à une résolution du 16 février 2004, autorise la Ville de Gatineau à faire les paiements en son nom;

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des finances, en collaboration avec la responsable de la comptabilité de la Corporation de l'Écomusée, a procédé à une analyse des obligations financières de l'organisme :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil d'autoriser le trésorier à payer pour un montant maximum de 20 000 \$ les comptes à payer de la Corporation de l'Écomusée sur présentation de pièces justificatives.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
72310-971	20 000 \$	Écomusée contributions

Un certificat du trésorier a été émis le 30 mars 2004.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

---

**MONSIEUR ANDRÉ LEVAC**  
Comité exécutif

---

**MADAME MICHELINE LAROUCHE**  
Greffière adjointe et secrétaire adjointe  
Comité exécutif